



**MRC de  
Montmagny**

## **AVIS PUBLIC**

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2023-110 relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2023 et les années subséquentes » a été adopté par le conseil des maires le 17 janvier 2023 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou aller sur le site [www.montmagny.com/](http://www.montmagny.com/) dans la section Documents.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 25<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque